

les administrations publiques, les associations professionnelles et les particuliers sur les résultats de ces études.

Art. 2. Un arrêté ministériel fixera les attributions détaillées de l'Office rural, par application de l'article 23 de l'arrêté royal du 31 décembre 1889 précité.

Art. 3. Notre Ministre de l'agriculture (M. G. HELLEPUTTE) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

119. — 11 mai 1908. — Arrêté royal par lequel la Société anonyme pour l'exploitation de voies ferrées en Belgique, déjà cessionnaire de l'entretien et de l'exploitation du chemin de fer vicinal de Bruxelles à Humbeek, est agréée comme cessionnaire de l'entretien et de l'exploitation de la section nouvelle de ce chemin de fer allant de Bruxelles-Allée-Verte à Laeken (place de l'Hôtel communal) par le boulevard Léopold II, le boulevard du Jubilé et le boulevard Emile Bockstael. (Monit. du 21 mai 1908.)

(Voy. arr. roy. 7 juin 1906.)

120. — 11 mai 1908. — Arrêté royal par lequel la Société Nationale des chemins de fer vicinaux est déclarée concessionnaire du chemin de fer vicinal de Mainvault à Quiévrain. (Monit. des 25-26 mai 1908.)

121. — 12 mai 1908. — Arrêté royal. — Elections provinciales. — Renouvellement partiel de 1908. — Convocation des collèges électoraux. (Mon. du 16 mai 1908.)

122. — 14 mai 1908. — Arrêté ministériel. — Milice. — Contingent. — Remise. (Monit. du 16 mai 1908.)

Le Ministre de l'intérieur (M. F. SCHOLLAERT),
Vu l'article 81 de la loi sur la milice;

loppement présente un intérêt capital pour nos campagnes, et des travaux d'hydraulique agricole si importants pour certaines régions du pays.

L'administration de l'hygiène publique a été spécialement chargée de l'exécution de la loi du 4 août 1890 relative aux falsifications des denrées alimentaires dont la répression intéresse, pour divers produits, à un si haut degré, nos producteurs agricoles.

On est fondé à espérer que l'agriculture et l'horticulture nationales retireront des nouveaux organismes de multiples bienfaits.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Vu l'avis de M. le Ministre de la guerre, en date du 9 mai 1908,

Arrête :

Art. 1^{er}. Les miliciens désignés pour le service et compris dans le contingent de la levée de 1907, qui n'ont pas fait le versement de 200 francs prévu par l'article 64¹ de la loi sur la milice, seront remis à l'autorité militaire aux dates à fixer par les gouverneurs, d'accord avec les commandants provinciaux, à partir du 1^{er} juin 1908.

Art. 2. La clôture de la remise générale dont il s'agit est fixée au 1^{er} juillet 1908.

123. — 15 mai 1908. — Loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires à des budgets de l'exercice 1907 (1). (Monit. du 20 mai 1908.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

I. — RÉGULARISATIONS.

Art. 1^{er}. En vue de permettre la liquidation de créances se rapportant à l'exercice 1906 et à des exercices antérieurs, autorisation est donnée :

A. Au ministre de la justice d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1907 :

1^o A charge de l'article 18 (Frais de justice, etc.), une somme de vingt mille francs (fr. 20,000);

2^o A charge de l'article 24 (Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du département de la justice, etc.), une somme de cinq cent six francs (fr. 506);

3^o A charge de l'article 35 (Frais d'entretien et de transport d'indigents, etc.), une somme de vingt mille francs (fr. 20,000);

(1) Session de 1907-1908.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n^o 153. Séance du 7 avril 1908. — Rapport, n^o 181. Séance du 28 avril 1908.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 1^{er} et 4 mai 1908, p. 1748 à 1751, 1807 et 1808.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n^o 99. — Rapport, n^o 102. Séance du 5 mai 1908.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 7 mai 1908, p. 643 à 645. (Note du *Moniteur*.)

4° A charge de l'article 40 (Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles), une somme de vingt-quatre francs soixante-dix centimes (fr. 24-70);

5° A charge de l'article 49 (Frais d'impression et de bureau), une somme de trois cent soixante et un francs vingt-huit centimes (fr. 361-28);

6° A charge de l'article 59 (Dépenses imprévues non libellées au budget, etc.), une somme de cent cinquante francs (fr. 150);

7° A charge de l'article 60 (Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles, etc.), une somme de cinq mille fr. (fr. 5,000).

B. Au ministre de l'intérieur, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1907, à charge de l'article 3 (Fournitures de bureau, etc.), une somme de cent quatre-vingts francs treize centimes (fr. 180-13).

C. Au ministre des sciences et des arts, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1907 :

1° A charge de l'article 11 (Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc.), une somme de deux cent quarante francs (fr. 240);

2° A charge de l'article 14 (Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements, etc.), une somme de six cents francs 28 centimes (fr. 600-28);

3° A charge de l'article 16 (Observatoire royal : frais de matériel, etc.), une somme de cent trente-quatre francs (fr. 134);

4° A charge de l'article 99 (Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments, etc.), une somme de deux cent soixante-six francs vingt centimes (fr. 266-20);

5° A charge de l'article 108 (Dépenses imprévues non libellées au budget, etc.), une somme de cinq cents francs onze centimes (fr. 500-11).

D. Au ministre des chemins de fer, postes 1908.

et télégraphes, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1907 :

1° A charge de l'article 12 (Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer), une somme de mille trente-cinq francs nonante-deux centimes (fr. 1,035-92);

2° A charge de l'article 16 (Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, etc., des voies, bâtiments, etc.), une somme de dix-huit mille deux cent soixante-sept francs soixante-deux centimes (fr. 18,267-62);

3° A charge de l'article 27 (Pertes et avaries, etc.), une somme de mille cinq cent dix-huit francs soixante centimes (fr. 1,518-60);

4° A charge de l'article 38 (Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste), une somme de cent soixante-huit francs douze centimes (fr. 168-12);

5° A charge de l'article 54 (Pensions, etc.), une somme de quarante-neuf francs vingt-cinq centimes (fr. 49-25).

E. Au ministre de la guerre, d'imputer :

a) Sur le budget de son département pour l'exercice 1907 :

1° A charge de l'article 31 (Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation), une somme de cent quatorze francs vingt centimes (fr. 114-20);

2° A charge de l'article 32 (Pensions et secours), une somme de deux cent trente francs trente-cinq centimes (fr. 230-35);

3° A charge de l'article 33 (Dépenses imprévues non libellées au budget), une somme de quatre-vingt-quatre fr. (fr. 84);

4° A charge de l'article 37 (Amélioration du casernement), une somme de cinquante-huit mille cinquante-huit francs neuf centimes (fr. 58,058-09);

b) Sur le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1907 :

A charge de l'article 3 (Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier), une somme de cinquante-quatre francs seize centimes (fr. 54-16).

F. Au ministre des finances, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1907 :

1° A charge de l'article 25 (Traitements du personnel du domaine), une somme de nonante et un francs cinquante centimes (fr. 91-50);

2° A charge de l'article 29 (Matériel), une somme de quinze francs soixante centimes (fr. 15-60);

3° A charge de l'article 32 (Premier terme des pensions à accorder éventuellement), une somme de quatre francs quatre-vingt-quatre centimes (fr. 4-84).

G. Au ministre des travaux publics, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1907 :

1° A charge de l'article 7 (Routes : entretien, amélioration, etc.), une somme de trois cent un francs cinquante-quatre centimes (fr. 301-54);

2° A charge de l'article 15 (Personnel de bureau, surveillants, etc.), une somme de quarante-deux francs quatre-vingts centimes (fr. 42-80).

II. — TRANSFERTS.

Art. 2. Sont autorisés, à concurrence d'une somme de neuf cent nonante et un mille cinq cent soixante francs soixante centimes (fr. 991,560-60), les transferts à des budgets de l'exercice 1907 détaillés au tableau A annexé à la présente loi et s'élevant :

Pour le budget de la justice, à . fr.	226,400 »
Pour le budget de l'intérieur, à . .	40,210 44
Pour le budget des sciences et des arts, à	92,250 46
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	3,500 »
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	330,300 »
Pour le budget de la guerre, à . .	284,700 »

Pour le budget des finances, à . .	5,000 »
Pour le budget des travaux publics, à	49,000 »
Ensemble fr.	991,560 60

III. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 3. Il est ouvert, pour être rattachés à des budgets de l'exercice 1907, des crédits supplémentaires montant à la somme de vingt-deux millions trois cent soixante-deux mille neuf cent trente-six francs soixante centimes (fr. 22,362,936-60), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1903 et antérieurs) et à des exercices clos (1904, 1905 et 1906), ainsi qu'au paiement de créances afférentes à l'exercice 1907.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du Trésor, sont répartis conformément au tableau B annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget de la justice, à fr.	49,241 »
Pour le budget des affaires étrangères, à	318,347 84
Pour le budget de l'intérieur, à . .	1,492 79
Pour le budget des sciences et des arts, à	4,086,314 02
Pour le budget de l'agriculture, à .	85,808 »
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	89,530 78
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	16,440,413 33
Pour le budget de la guerre, à . .	2,639,350 »
Pour le budget de la gendarmerie, à	39,300 »
Pour le budget des finances, à . .	671,891 01
Pour le budget des travaux publics, à	974,247 83
Ensemble fr.	22,362,936 60

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. JUL. LIEBAERT.)

TABLEAU A.

— *Tableau des transferts à opérer à des budgets de l'exercice 1907.*

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
1 ^o Budget de la justice	8	23,000 »	7	400 »
	10	37,000 »	11	3,000 »
	21	13,000 »	37	1,700 »
	23	36,000 »	38	8,500 »
	28	85,400 »	39	80,500 »
			42	400 »
			43	78,300 »
			44	35,100 »
			45	8,500 »
			49	6,500 »
Total pour le budget de la justice. fr.		226,400 »	53	3,800 »
				226,400 »
2 ^o Budget de l'intérieur	25	40,210 44	39	40,210 44
	28	67,950 16	29	8,000 »
	61	800 »	31	5,069 60
	76	20,000 »	33	1,431 40
	77	3,500 »	35	2,448 70
3 ^o Budget des sciences et des arts			37	4,375 »
			67	800 »
			73	20,000 »
			78	3,500 »
			109	46,605 46
Total pour le budget des sciences et des arts. fr.		92,250 16		92,250 16
4 ^o Budget de l'industrie et du travail	30	3,500 »	27	3,500 »
	16	282,000 »	21	282,000 »
	32	7,000 »	35	27,000 »
	33	23,000 »	42	7,000 »
5 ^o Budget des chemins de fer, postes et télégraphes . .	36	27,000 »	44	23,000 »
	52	3,000 »	57	11,500 »
	53	8,500 »		
Total pour le budget des chemins de fer, etc. fr.		350,500 »		350,500 »
6 ^o Budget de la guerre	2	7,500 »	4	20,000 »
	3	600 »	15	68,430 »
	6	3,400 »	16	68,550 »
	17	4,950 »	18	200 »
	25	55,900 »	23	26,600 »
	29	136,750 »	26	13,200 »
	31	12,000 »	27	12,500 »
	32	43,600 »	28	27,000 »
	33	20,000 »	30	48,200 »
Total pour le budget de la guerre. fr.		284,700 »		284,700 »
7 ^o Budget des finances	25	5,000 »	27	2,000 »
			29	2,000 »
			30	1,000 »
Total pour le budget des finances. fr.		5,000 »		5,000 »
8 ^o Budget des travaux publics	4	19,000 »	3	2,500 »
			5	16,500 »
Total pour le budget des travaux publics. fr.		19,000 »		19,000 »

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
Total pour le budget de la justice fr.		226,400 »		226,400 »
— de l'intérieur		40,210 44		40,210 44
— des sciences et des arts		92,250 46		92,250 46
— de l'industrie et du travail		3,500 »		3,500 »
— des chemins de fer, postes et télégr.		350,500 »		350,500 »
— de la guerre		284,700 »		284,700 »
— des finances		5,000 »		5,000 »
— des travaux publics		49,000 »		49,000 »
Ensemble. fr.		991,560 60		991,560 60

TABLEAU B.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1907 pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1903 et antérieurs) et à des exercices clos (1904, 1905 et 1906), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1907.

BUDGET de l'exercice 1907.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses		
Chapitres		Articles			des exercices 1906 et antérieurs.	de l'exercice 1907.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
					1 ^o BUDGET DE LA JUSTICE.		
					1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
VIII	»	37	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles fr.	400 »	»	
					2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
XIII	»	60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement . fr.	18,300 »	»	
»	»	63	»	Ecole de bienfaisance de Saint-Hubert. — Travaux de transformation ensuite du déplacement de la ferme.	644 »	»	
					Total pour le budget de la justice. fr.	19,244 »	»
					2 ^o BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
					1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	3	»	Matériel. fr.	»	29,300 »	
IV	»	8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	11,000 »	136,000 »	

BUDGET de l'exercice 1907.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1906 et antérieurs.	de l'exercice 1907.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
V	»	10	»	Traitements de drogmans, frais de lettres, etc. . . fr.	»	2,250 »
»	»	13	»	Garde militaire de la légation belge à Pékin . . .	5,354 90	»
VI	»	14	»	Missions extraordinaires, etc	»	55,000 »
VIII	»	25	»	Créances arriérées des exercices antérieurs, etc . .	4,000 »	»
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
»	IX	»	26	Construction d'un hôtel pour le consulat général à Séoul.	38,442 94	»
»	»	»	27	Hôtel de la légation à Tokio. — Reconstruction du mur de clôture	»	40,000 »
				Total pour le budget des affaires étrangères. fr.	55,797 84	262,550 »
				3 ^o BUDGET DE L'INTÉRIEUR.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	4	»	Frais de route et de séjour; missions. fr.	»	1,289 45
IV	»	14	»	Frais de bureau, d'impression, de reliure, etc., des administrations provinciales, etc	203 34	»
				Total pour le budget de l'intérieur. fr.	203 34	1,289 45
				4 ^o BUDGET DES SCIENCES ET DES ARTS.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	3	»	Fournitures de bureau, impressions, etc. fr.	»	15,000 »
III	»	15	»	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service, etc.	»	1,203 83
V	»	40	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, etc. Frais de la commission de réforme de l'enseignement moyen	»	4,860 40
»	»	45	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation, etc.	»	3,450 »
VII	»	81	»	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges, etc. Subsidés à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	»	9,490 32
»	»	96	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments, etc	»	13,703 53
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
IX	»	110	»	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux fr.	23,599 94	»
»	»	111	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles	»	1,000,000 »
»	»	116	»	Aménagement d'un pavillon destiné à abriter les œuvres des artistes belges aux expositions internationales de la ville de Venise	»	15,000 »
				Total pour le budget des sciences et des arts. fr.	23,599 94	1,062,714 08

BUDGET de l'exercice 1907.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1906 et antérieurs.	de l'exercice 1907.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
5 ^e BUDGET DE L'AGRICULTURE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
III	»	12	»	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. — Achat d'objets de collection. Frais divers. fr.	69,154	»
»	»	16	»	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	»	1,954
IV	»	27	»	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses	»	8,000
VI	»	30	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, etc. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons, etc. — Laboratoires d'analyses : matériel et indemnités, etc.	400	3,000
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
IX	»	42	»	Institut agricole de l'Etat à Gembloux. — Travaux d'aménagement et d'agrandissement; ameublement de locaux, etc.	1,300	»
Total pour le budget de l'agriculture. . fr.					70,854	14,954
6 ^e BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	4	»	Frais de route et de séjour fr.	»	8,500
III	»	7	»	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route	»	1,020
»	»	8	»	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.	80 78	60
»	»	9	»	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	»	270
»	»	11	»	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subsidé de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et de matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études et de voyage aux élèves	»	2,750
»	»	12	»	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsidés, matériel, frais d'examen, etc. — Subsidés à des expositions ou sections d'expositions, etc.	»	50,000
»	»	13	»	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses.	»	16,500
»	»	17	»	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	1,350	»
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
X	»	31	»	Enquête sur la situation des classes moyennes. — Frais de la commission nationale de la petite bourgeoisie.	»	9,000
Total pour le budget de l'industrie et du travail. fr.					1,430 78	88,100

BUDGET de l'exercice 1907.						MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		BUDGETS.			
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			des exercices 1906 et antérieurs.	de l'exercice 1907.
7^o BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 4^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i> Administration centrale : I » » » 3 5 6 » » » Frais de route et de séjour, etc. fr. Matériel, fournitures de bureau, etc. Honoraires des avocats du département » 438 75 » 4,600 » 93,000 » 3,500 » Chemins de fer : II » »							

Loi du 8 août 1907,
art. 2, § 2^o A.

BUDGET de l'exercice 1907.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1906 et antérieurs.	de l'exercice 1907.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
8 ^o BUDGET DE LA GUERRE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
II	»	10	»	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie . fr.	16 39 431,583 41	
»	»	11	»	— — de la cavalerie . .	» 174,200 »	
»	»	12	»	— — de l'artillerie et du train.	» 327,400 »	
III	»	15	»	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	» 70,450 »	
VII	»	24	»	Nourriture des troupes. — Fourrages.	» 1,635,700 »	
Total pour le budget de la guerre. . fr.					16 59 2,639,333 41	
9 ^o BUDGET DE LA GENDARMERIE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	4	»	Traitements et autres allocations et prestations . fr.	303 84 34,396 16	
II	»	2	»	Pensions et secours.	» 4,600 »	
Total pour le budget de la gendarmerie. . fr.					303 84 38,996 16	
10 ^o BUDGET DES FINANCES.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	3	»	Honoraires des avocats et des avoués du département. Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	4,621 82 »	
III	»	15	»	Service des douanes et de la recherche maritime. . .	3,524 90 360,000 »	
»	»	18	»	Suppléments de traitement	» 47,000 »	
»	»	19	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité. .	» 2,794 29	
»	»	21	»	Indemnités, primes et dépenses diverses	231 90 139,768 10	
»	»	23	»	Matériel	8,342 46 102,007 54	
V	»	34	»	Dépenses imprévues non libellées au budget, etc. .	600 » 3,000 »	
Total pour le budget des finances . fr.					17,321 08 654,869 93	
11 ^o BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
II	»	6	»	Etudes de projets, levés de plans; adjudications; impressions et reproductions des plans, etc. . fr.	» 43,300 »	
»	»	9	»	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, etc.	» 750,000 »	
»	»	10	»	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, etc.	» 16,000 »	
»	»	15	»	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, etc.	4,733 33 54,514 50	

BUDGET de l'exercice 1907.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1906 et antérieurs.	de l'exercice 1907.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
IV	»	22	»	Achat de mobilier, de livres, etc., dépenses diverses d'installation fr.	» 120,700 »	
»	»	23	»	Palais de justice de Gand. Appropriation et transformations	» 15,000 »	
Total pour le budget				des travaux publics. fr.	1,733 33 969,514 50	
—				de la justice	19,241 » »	
—				des affaires étrangères.	55,797 84 262,550 »	
—				de l'intérieur	203 34 1,289 45	
—				des sciences et des arts	23,599 94 1,062,714 08	
—				de l'agriculture	70,854 » 14,954 »	
—				de l'industrie et du travail	1,430 78 88,400 »	
—				des chemins de fer, postes et tél.	1,343,869 23 15,036,544 10	
—				de la guerre	16 59 2,639,333 41	
—				de la gendarmerie	303 84 38,996 16	
—				des finances	17,321 08 654,569 93	
Ensemble. . fr.					1,534,370 97 20,828,563 63	

**124. — 15 mai 1908. — Loi contenant
le budget de la dette publique pour l'exer-
cice 1908 (1). (Monit. du 24 mai 1908.)**

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget de la
Dette publique pour l'exercice 1908 est fixé

à la somme de cent septante-quatre millions
deux cent septante-trois mille nonante-trois
francs nonante et un centimes (174,273,093 fr.
91 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. J. LIEBAERT.)

(1) *Session de 1907-1908.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
texte du projet de loi, n° 411, p. 23 à 25. — Rapport, n° 106.
Séance du 6 février 1908, p. 275 à 280. — Amendement du
gouvernement, n° 122. Séance du 21 février 1908.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.

Séances du matin et de l'après-midi du 7 mai 1908, p. 1895
à 1905 et 1915.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 109.
— Rapport, n° 111. Séance du 7 mai 1908.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 8 mai 1908, p. 678 à 687. (Note du *Moniteur*.)